

SOCIETE / ORGANISME :

Adresse de facturation :

CP : Ville :

Représenté par : Fonction :

Tél : Email :

FORUM DES PROJETS URBAINS – ACCRÉDITATIONS

TARIFS HT

► **TARIF UNITAIRE : 540 € HT**

Je commande accreditations au tarif unitaire de 540 € HT pour un montant total de€ HT.

► **TARIF UNITAIRE - DE 3 À 5 ACCRÉDITATIONS (-10%) : 486 € HT**

Je commande accreditations au tarif unitaire de 486 € HT pour un montant total de€ HT.

► **TARIF UNITAIRE - DE 6 à 9 ACCRÉDITATIONS (-20%) : 432 € HT**

Je commande accreditations au tarif unitaire de 432 € HT pour un montant total de€ HT.

► **TARIF UNITAIRE - 10 ACCRÉDITATIONS ET PLUS (-30%) : 378 € HT**

Je commande accreditations au tarif unitaire de 378 € HT pour un montant total de€ HT.

FORUM DES PROJETS URBAINS - TARIFS SPÉCIAUX

TARIFS HT

► **TARIF UNITAIRE - SPONSOR / PORTEUR / EXPOSANT / DÉFIS URBAINS / 100 QUI FONT LA VILLE : 378 euros HT**

Je commande accreditations au tarif unitaire de 378 € HT pour un montant total de€ HT.

► **TARIF UNITAIRE - ÉTUDIANT** (sur présentation d'un justificatif) :

Je commande accreditations au tarif unitaire de 80 € HT pour un montant total de€ HT.

COMPREND :

- La participation à l'ensemble des ateliers et conférences
- L'accès aux espaces de networking, les cocktails déjeunatoires et pauses café
- Un exemplaire du programme et du Guide des Projets Urbains
- L'accès aux supports de présentation des intervenants
- L'accès à la base de données des participants avec les coordonnées complètes

Votre inscription peut être pris en charge par votre organisme de formation.

Convention de formation disponible sur demande



DATE / SIGNATURE / CACHET DE L'ENTREPRISE

TOTAL H.T. €

TVA 20% €

TOTAL T.T.C. €

SOCIETE / ORGANISME :

Adresse de facturation :

CP : Ville :

Représenté par : Fonction :

Tél : Email :

DÎNER DE GALA – Commande d'accréditations

TARIFS HT

► TARIF UNITAIRE : 280 € HT

Je commande accréditations au tarif unitaire de 280 € HT pour un montant total de€ HT.

► TARIF UNITAIRE - PARTICIPANT FPU : 230 € HT

Je commande accréditations au tarif unitaire de 230 € HT pour un montant total de€ HT.

► TARIF UNITAIRE - SPONSOR / PORTEUR / EXPOSANT / DÉFIS URBAINS / 100 QUI FONT LA VILLE : 180 € HT

Je commande accréditations au tarif unitaire de 180 € HT pour un montant total de€ HT.

DÎNER DE GALA – Réservation de tables avec signalétique personnalisée

TARIFS HT

► TABLE DE 10 COUVERTS

Je réserve table de 10 couverts au tarif unitaire de 2 500 € pour un montant total de€ HT.

► TABLE DE 10 COUVERTS - TARIF PARTICIPANT FPU 2020

Je réserve table de 10 couverts au tarif unitaire de 2 000 € pour un montant total de€ HT.

► TABLE DE 10 COUVERTS - SPONSOR / PORTEUR / EXPOSANT / DÉFIS URBAINS / 100 QUI FONT LA VILLE

Je réserve table de 10 couverts au tarif unitaire de 1 500 € pour un montant total de€ HT.

DÎNER DE GALA DES 20 ANS DU FORUM DES PROJETS URBAINS – SPÉCIAL « LES 100 QUI FONT LA VILLE »

Lundi 8 mars 2021, de 19h30 à 22h30 au Grand Hôtel Intercontinental Paris Opéra – 2, rue Scribe - 75009 PARIS

DATE / SIGNATURE / CACHET DE L'ENTREPRISE

TOTAL H.T. €

TVA 20% €

TOTAL T.T.C. €

1^{ère} pers. Nom Prénom

Fonction

Société/Organisme

Adresse

Code postal [] [] [] [] [] Ville

Téléphone [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Mobile [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

E-mail

FPU DÎNER DE GALA

2^{ème} pers. Nom Prénom

Fonction

Société/Organisme

Adresse

Code postal [] [] [] [] [] Ville

Téléphone [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Mobile [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

E-mail

FPU DÎNER DE GALA

3^{ème} pers. Nom Prénom

Fonction

Société/Organisme

Adresse

Code postal [] [] [] [] [] Ville

Téléphone [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Mobile [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

E-mail

FPU DÎNER DE GALA

4^{ème} pers. Nom Prénom

Fonction

Société/Organisme

Adresse

Code postal [] [] [] [] [] Ville

Téléphone [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Mobile [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

E-mail

FPU DÎNER DE GALA

5^{ème} pers. Nom Prénom

Fonction

Société/Organisme

Adresse

Code postal [] [] [] [] [] Ville

Téléphone [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Mobile [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

E-mail

FPU DÎNER DE GALA

Dispositions générales

Le participant à la manifestation s'engage formellement à respecter le présent règlement. En outre, il s'engage à prendre connaissance et à accepter sans réserve les prescriptions édictées par l'Administration du lieu de la manifestation, notamment en matière de sécurité.

1. Obligations de l'organisateur

L'organisateur, Innovapresse, s'engage à assurer à PARIS, la bonne tenue de la manifestation qui se déroulera le 8 mars 2021 de 9h00 à 23h00 et le 9 mars 2021 de 9h00 à 18h00. La date pourra cependant être modifiée par l'organisateur, et ce sans que le participant puisse s'y opposer ou réclamer une quelconque indemnité s'il était de l'intérêt même de la manifestation, compte tenu de son objet, qu'une telle modification intervienne à charge pour l'organisateur d'en aviser par écrit le participant au plus tôt un mois avant son ouverture.

2. Obligations du participant

Le présent contrat de participation doit obligatoirement être accompagné d'un bon de commande administratif concernant les collectivités. A défaut d'un règlement avant le 6 mars (sauf pour les collectivités qui paient « sur service fait »), le projet ne pourra pas être inscrit au FPU. Faute de règlement correspondant, le signataire n'en demeure pas moins débiteur de la somme indiquée. Le présent engagement de participation à la manifestation en qualité de « participant » est définitif et irrévocable. En cas de désistement avant le 9 février pour une raison de force majeure, l'intégralité du montant TTC de la participation sera remboursée par l'organisateur.

Après le 9 février, aucun remboursement ne sera effectué, et le montant de la participation, intégralement dû dès la signature du présent contrat d'adhésion, devra être payé suivant les modalités dudit contrat. Un participant a le droit de se faire remplacer,

à condition de prévenir l'organisateur au minimum 48 heures avant la date de la manifestation, et en communiquant ses coordonnées précises.

3. Sécurité ordre et police

Le participant est tenu de respecter scrupuleusement les mesures d'ordre intérieur à la manifestation ou toutes mesures de police prescrites non seulement par l'Organisateur mais par toute autorité compétente.

4. Sanctions

Toute infraction par le participant aux dispositions générales du présent règlement prévues par l'article 2 ; concernant le règlement du montant de la participation, entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable, s'agissant d'infraction à des conditions essentielles et déterminantes d'adhésion au présent contrat, l'exclusion immédiate du participant de l'enceinte de la manifestation et ce sans remboursement du montant de sa participation ou d'une quelconque somme par lui versée qui restera acquise à l'organisateur. Toute autre infraction par le participant aux dispositions générales du présent règlement pourra entraîner les mêmes sanctions, mais après une mise en demeure préalable d'y remédier restée sans effet dans un délai de 24 heures à compter de sa réception.

5. Loi applicable – attribution de juridiction

Le présent contrat d'adhésion est régi par la loi française, sa version française unique étant seule opposable aux parties, ce que ces dernières reconnaissent expressément. En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat d'adhésion, le Tribunal du siège social de l'organisateur sera seul compétent pour en connaître ce que les parties acceptent expressément.

6. Informatiques et libertés, droits d'auteur

Les informations, y compris les photos, qui sont demandées sont indispensables à la conclusion du présent contrat et à l'accès au FPU. Elles sont libres de tous droits de reproduction. Elles sont communiquées au tiers et aux partenaires avec lesquels Innovapresse a contracté pour les besoins de l'exécution du présent contrat et pourront être utilisées, avec mention de la source, sur tous supports de diffusion relatifs au Forum, y compris sur le réseau Internet. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le signataire peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les informations le concernant présentes dans notre fichier, auprès du directeur du Forum auquel il participe.